

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : B. Vandebavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU 18 NOVEMBRE 2014

Excusés : Patrice Boulanger : pouvoir à Daniel Dutertre, Germaine Douilly : pouvoir à G Louguet, Stéphane Bouffart et David Péron. Secrétaire de séance : Sabine Tanfin.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN PETTE, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA HEM NORD

M le Président, explique que ce syndicat subit de plein fouet les réformes territoriales en cours et se trouve affaibli en perdant les communes de Nordausques et Zouafques.

Notre approvisionnement en eau va aussi devenir problématique pour les années à venir, le captage de Nordausques devant être supprimé et le nouveau forage de Recques n'offrant pas pour l'instant toutes les qualités requises. Nous en avons déjà parlé dans de précédents « En Bref ».

Concernant l'assainissement, M Pette indique que seules deux communes du syndicat ont opté pour un assainissement collectif sur une partie de leur territoire : Ruminghem et Recques.

Pour l'instant il leur serait possible de débiter avec nous, sous réserve de pouvoir obtenir les prêts bancaires indispensables. Notre commune dispose d'un plan de zonage déjà approuvé.

Sa mise en œuvre sous-entend plusieurs conséquences :

- La réalisation nécessiterait de nombreuses années pour échelonner les dépenses de l'ordre de 2 000 000 €.

- L'obligation dans un délai de deux ans (dix pour les maisons neuves à partir de la date d'achèvement des travaux) de se raccorder au réseau dans les zones retenues en collectif.

- Une gêne provoquée par des travaux conséquents sur toutes les routes, trottoirs, dans les secteurs concernés : pose de canalisations, raccordements...

- La prise en charge pour les abonnés, des travaux nécessaires pour diriger les eaux usées vers le point de raccordement. Travaux qui peuvent être subventionnés.

Le Syndicat des eaux prendrait en charge la totalité de la réalisation de ces travaux collectifs et les frais de fonctionnement de la station d'épuration et des pompes de refoulement. Cela aurait pour conséquence de faire passer le prix de l'eau dans le secteur assaini à environ 5 € le m³. L'avantage pour les particuliers : plus de contrôle SPANC, une plus-value pour leur habitation, plus de frais d'entretien ni de vidange. La non-réalisation de ce projet collectif obligerait les abonnés à

réaliser par eux-mêmes un assainissement autonome aux normes actuelles, si ce n'est pas déjà le cas, pour un coût approximatif de 6 500 € à 12 000 € par habitant. A prévoir en plus, l'entretien et les contrôles de la bonne marche de leurs installations selon les prescriptions légales.

Collectif ou autonome, chacun de nous sera obligatoirement tenu à assurer l'assainissement de ses eaux usées.

Le conseil n'est pas appelé à délibérer sur ce point qui reviendra à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE

A compter de janvier 2016, les tarifs réglementés avec les fournisseurs vont progressivement cesser d'exister. Afin de pouvoir négocier au mieux les nouveaux tarifs, la FDE suggère de mutualiser nos demandes. Même si nous ne sommes pas touchés dans l'immédiat par ces modifications, le conseil accepte à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commandes.

MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Il nous est demandé le transférer en section investissement le montant des travaux réalisés chez nous au printemps dernier par l'atelier de réinsertion ADLC. Le conseil accepte.

ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

M le Maire présente la consommation énergétique en électricité des 11 postes que possède la commune. Le montant total est compris entre 16 et 17 000 € dont 10 à 11 000 pour les 3 salles de classe, la garderie, le dortoir, la salle de musique et l'atelier. Il souhaiterait réduire le coût par des mesures d'isolation des murs, des plafonds, pose de double vitrage, abaissement des plafonds, abandon du mode de chauffage par plafond qui remonte à une trentaine d'années. Le conseil retient cette idée en priorité et, en fonction des devis, il décidera d'un échelonnement des travaux qui commenceront par les 2 salles donnant sur la place.

L'an prochain, il sera procédé à une réfection de la RD 217. A cette occasion, il est envisagé : d'installer 3 bandes rugueuses à l'entrée en agglomération afin de réduire la vitesse et d'alterner le passage sur le pont sur la Hem. Par ailleurs, Rue Basse, dans l'angle qui précède le croisement avec la rue du Membre, il sera procédé à la pose d'une ligne blanche continu et le stationnement y sera interdit.

On procédera au remplacement des éclairages énergivores au stade.

On souhaite acquérir un bras débroussailleur pour notre tracteur ce qui permettrait un entretien plus facile des bordures de route, fossés sans avoir recours à des prestataires de service. Achat réparti sur 4 ans avec des annuités de 3 400 €.

L'AVENIR DU LOGEMENT DE FONCTION INOCCUPÉ

Ce bâtiment, comme l'autre, présente de multiples défauts : cave inondée, un coin affaissé à la maison, nombreuses fissures des sols et des murs, portes et fenêtres à remplacer. Pose d'isolation, remplacement des installations électriques, sanitaire... Cela conduirait à une dépense d'environ 100 000 € par habitation. Le conseil est d'avis qu'il est budgétairement impossible de faire procéder à des travaux dans le but de le relouer. Dans un premier temps le logement inoccupé sera mis gracieusement à la disposition de la toute nouvelle école de musique. Trois solutions sont possibles : démolition, vente, cession avec un bail emphytéotique. Le conseil se déterminera ultérieurement.

SALLE DES FÊTES : RÉFLEXION À MENER

Procéder à une isolation thermique et phonique avec peut-être un nouveau mode de chauffage pour l'ensemble de ces bâtiments.

DUCASSE EXCEPTIONNELLE AVEC NOS ASSOCIATIONS

M le Maire formule l'idée, à l'occasion de la prochaine ducasse, de mobiliser et de regrouper toutes nos associations pour les 130 ans des Amis Réunis et les 40 ans de nombreuses autres RFC, Club de l'Amitié mais aussi les cadettes DSAR, Recques Hem la Fête, et l'Ecole de Musique... Nous attendons l'avis des associations sur la suite à donner à cette idée.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Peu de réponses des habitants interpellés. Oubli ou gestion personnelle du problème. Faîtes-le nous savoir.

NOUVELLE EPICERIE AU CENTRE VILLAGE

Lysa et Stef vous proposent aussi fruits, légumes, pain et journaux. Faîtes-le savoir autour de vous.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Elections départementales 22 et 29 mars 2015 : remplacement de tous nos anciens conseillers généraux.
- Cérémonie des vœux : Dimanche 4 Janvier 2015.
- Rappel Recques sur Hem appartient désormais au canton de Marck qui regroupe toutes les communes de la CCRA.

Vigilance ! Des personnes démarchent frauduleusement à domicile pour la pose de détecteurs de fumée. Ce ne sera obligatoire qu'en mars 2015, ils viennent en repérage pour cambriolage.

Pour lutter contre la faim...

LA BANQUE ALIMENTAIRE (CROIX ROUGE)

a surtout besoin de produits non périssables comme :

**Pâtes - Riz - Huile - Sucre - Biscuits
Confiture - Petits-déjeuners - Café
Conserves - Petits pots pour bébé, etc...**



Déposez vos dons en Mairie

jusqu'au 28 Novembre 2014. Merci.



LES AMIS RÉUNIS SONT HEUREUX DE VOUS INVITER À LA MESSE DE LA SAINTE-CÉCILE



Dimanche 7 Décembre 2014

à 10 heures

**EGLISE ST WANDRILLE À RECQUES SUR HEM
AVEC LA PARTICIPATION DE LA CHORALE**

11 h : remise de médailles suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes

www.enex.fr

espaces naturels régionaux
NORD-PAS DE CALAIS

**plantons
Le decor**
espaces naturels régionaux

SEPTEN 2014 2015

*L'arbre téteard :
source de vie*

Commande groupée
d'arbres, d'arbustes
et de fruitiers

Logo of the Nord-Pas de Calais Region and other partners.

**2014
2015**

*Commande
d'arbres,
d'arbustes et de
fruitiers à des
prix très
intéressants.
Imprimés
disponibles
en mairie*



Listes électorales : Si vous avez élu domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques ! Elles sont recevables en Mairie (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).